



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question écrite n° 29610

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le terrorisme. En effet, deux attentats-suicides ont été commis en plein centre d'Istanbul causant la mort de 27 personnes et en blessant plus de 450. Des camionnettes ont explosé devant le consulat de Grande-Bretagne et devant la banque britannique HSBC, provoquant de véritables scènes de panique. Ces actes ont été revendiqués par un homme se réclamant d'Al-Qaïda et d'un groupe extrémiste turc, le Front des combattants du Grand Orient. Ces attentats sont loin d'être isolés et on ne peut affirmer que la France est à l'abri de ce genre de drame, notamment à l'approche des fêtes de fin d'année. Il souhaiterait savoir quel est son sentiment à ce sujet, et de quelle manière il entend intervenir afin de lutter efficacement contre le fléau du terrorisme.

Texte de la réponse

Le 15 novembre 2003, deux attentats à la voiture piégée étaient commis simultanément près de deux synagogues (Neve Shalom et Beth Israël), à Istanbul (Turquie), faisant 29 morts (dont 6 de religion juive) et près de 300 blessés. Ces actions ont été dans un premier temps l'objet d'une revendication par un correspondant anonyme auprès d'une agence de presse au nom du mouvement islamiste turc « I.B.D.A./C. » (Front islamiste des Combattants du Grand-Orient) afin de « mettre fin à l'oppression visant les musulmans ». Par ailleurs, le réseau « Al-Qaïda », dans un communiqué transmis à un quotidien arabe le 16 novembre, reconnaissait son implication dans ces deux attentats perpétrés par les « Brigades du martyr Abou Haf Al-Masri ». La police turque a rapidement identifié les deux auteurs présumés de ces attentats, de nationalité turque, militants islamistes radicaux qui auraient reçu une formation paramilitaire au Pakistan. Le 20 novembre 2003, deux nouveaux attentats suicides par explosifs visaient le consulat général britannique et la banque anglaise HSBC, à Istanbul, faisant 33 morts (dont le consul général et 3 autres ressortissants britanniques) et plus de 450 blessés. Ces attentats étaient revendiqués auprès du journal saoudien « Al Majallah » au nom d'Al-Qaïda. En outre, peu après midi, un appel téléphonique adressé à l'agence de presse « Natolian News Agency » revendiquait ces actes au nom du « Front islamiste des Combattants du Grand-Orient » (I.B.D.A./C.) et d'« Al-Qaïda ». Le 30 novembre 2003, les autorités turques ont identifié les auteurs de l'attentat contre le consulat général britannique et celui de l'attentat contre la banque HSBC. En outre, plusieurs individus impliqués dans les attentats contre les synagogues auraient participé à la préparation de la seconde vague d'actions violentes du 20 novembre. Selon les services de sécurité turcs, ces opérations ont été réalisées par des Turcs en relation avec la mouvance jihadiste d'« Al-Qaïda ». Ces individus ont séjourné en Afghanistan et participé à des entraînements paramilitaires en 1999/2000. Pour les autorités turques, 50 à 100 ressortissants turcs auraient combattu en Afghanistan et en Tchétchénie, et le groupe terroriste aurait été recruté parmi eux. Toutefois, le réseau aurait été démantelé, 132 personnes interpellées, et 22 d'entre elles déférées à la justice, inculpées et incarcérées. En France, la mouvance islamiste radicale au sein de la communauté turque est principalement représentée par les mouvements « Kaplançı » et « Milli Gorus », n'ayant pas de liens avérés avec le groupe responsable de ces attentats. Néanmoins, dès le 20 novembre 2003, des mesures de sécurité renforcées ont

été prises à l'égard de certaines ambassades étrangères en France. En outre, les 7 et 10 décembre 2003, le directeur général de la police nationale a fait diffuser un message appelant l'ensemble du corps préfectoral à la plus grande vigilance concernant certaines représentations diplomatiques, ainsi que les intérêts et les implantations frontalières et aéroportuaires de certains pays. D'une manière générale, la menace sur notre sol ne peut être écartée, en raison de la présence en France d'un vivier islamiste significatif reposant à la fois sur une communautarisation incompatible avec l'intégration individuelle et d'une accélération du phénomène des conversions à l'islam non seulement parmi les jeunes issus de l'immigration, mais plus globalement dans la population des quartiers difficiles de nos banlieues. Le plan Vigipirate, qui avait été préventivement relevé sous le mode orange dans le cadre du plan de renforcement général de la sécurité, est repassé en mode jaune depuis le 26 janvier dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29610

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9138

Réponse publiée le : 9 mars 2004, page 1865